

C13A

Accessibilité des lieux publics et privés aux personnes handicapées

OBJECTIFS

Concevoir l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap selon la réglementation en vigueur.

TYPE DU PUBLIC

Ingénieurs et techniciens en bureau d'études et entreprise.

Architectes.

Maîtres d'ouvrage.

Économistes de la construction.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Exposé, illustrations, échanges
Etudes de cas
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**
Formateur expert du domaine.

ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis est réalisée en fin de formation sous la forme d'un questionnaire à choix multiple QCM. Chaque participant se voit remettre une attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette animation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Mobilité et handicap : généralités**
- > **Etat de la réglementation**
- > **Les bâtiments d'habitation**
Accessibilité des bâtiments, logements et locaux collectifs, et maisons individuelles • Logements situés au rez-de-chaussée et en étages desservis par ascenseur • Places de stationnement automobile • Logements destinés à l'occupation saisonnière ou temporaire.
- > **Installations ouvertes au public (IOP)** • Accessibilité des établissements et installations techniques • Établissements et installations accueillant du public assis • Établissements d'hébergement hôtelier • Voirie publique urbaine et signalisation • Dispositions relatives aux risques d'incendie.
- > **Lieux de travail**
Dispositions générales • Accessibilité des installations • Locaux de restauration et de repos.

MODALITÉS

Durée : 1 jour / 7 heures.

Prix : selon devis ou convention jointe.